

Monsieur le Maire indique que rien ne s'oppose à la prise en charge, qui devrait être réalisée dans un proche avenir.

Néanmoins certaines voies, actuellement inutilisées, et de ce fait en mauvais état, font l'objet d'une étude particulière. Certaines d'entre elles sont susceptibles d'être déclarées en raison des modifications apportées au plan de lotissement, dans le cadre du plan d'urbanisme de Lacoman.

Après examen du cas de chacune de ces voies, il a été décidé que les rues à remettre en état sont : Avenue de la Chapelle - rue de la Liberté - Avenue de la Lèze (ou partie), rue Durand et Rivet. Les voies à déclarer sont : rue de l'Alexandre - Bd Md Foch. Les rues Durand et Rivet seront réparées en priorité.

Reprise des rues Durand et Rivet : La société Familiale ayant accordé l'autorisation d'ulcerer du sable sur les deux, lui offrant, à titre d'entreprise, travaillant pour le compte d'une collectivité, il est probable que ces rues sont totalement dégazées. Cela permettra de faire procéder aux travaux nécessaires en vue de la remise en état de la totalité de ces voies, sous réserve que la prestation de la dame soit réalisée de manière efficace. Le montant de la dépense sera couvert par les crédits affectés à l'article 632 pour l'exercice 1969.

Elections : à l'unanimité les syndicats existants sont réélus et il s'agit de Monsieur. Mandant - des et Bonnefont, ce dernier étant confirmé en qualité de syndic, après avoir remplacé Monsieur, alors qu'il était syndic suppléant.

Questions diverses:

Téléphone: plusieurs demandes de postes téléphoniques n'étant pas satisfaites, Monsieur le Maire indique qu'il interviendra auprès de l'Administration.

Eclairage public: de nombreuses réclamations concernant, soit le nombre trop faible des points lumineux, soit le mauvais fonctionnement de certains de ceux-ci. Les explications suivantes sont fournies par Monsieur le Maire: Dans l'état actuel du réseau il est impossible de procéder à l'extension de l'éclairage public, les transformations étant onéreuses. La construction d'un nouveau transformateur et réseau, cela permettra d'étendre un peu ou une amélioration de l'éclairage des rues.

Les réparations sont effectuées une fois par mois par les Régios, celles-ci font régulièrement les vérifications nécessaires, mais il est possible que des réavis se produisent immédiatement après leur passage ce qui a pour effet de prolonger, durant 1 mois, certains rues dans l'obscurité.

Puitsards: La construction de plusieurs puitsards est nécessaire, particulièrement avenue des Grands Puits, rue A. Lafon, Jean Michel, Blvd de la Plage. La Municipalité fera effectuer ces travaux après la saison.

Bancs: l'assemblée constate que le nombre de bancs publics est insuffisant.

Bordures: les bordures du Blvd de la Plage sont mal alignées, il conviendrait d'y remédier afin d'améliorer la présentation de cette voie. En ce qui concerne les bordures des différents rues, leur remplacement sera l'objet d'un accord avec l'ASAP et la Commune.

Séance levée à 12h00

115

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 30 MARS 1970

Séance ouverte à 10^h00, sous la présidence de Monsieur MAUDUIT.

Secrétaires de séance Monsieur LAMOR et PACHEU.

Après vérification des pouvoirs, et totalisation des voix des membres présents ou représentés, il est constaté que le Quorum n'est pas atteint.

Une nouvelle convocation sera adressée à chaque membre pour le lundi 18 mai 1970.

Séance levée à 10^h15

(2^{ème} convocation) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 18 mai 1970

Séance ouverte à 10^h00 sous la présidence de Monsieur Mauduit.

Secrétaire de séance: MM. BONNEFON - GUICHANÉ
Monsieur CRASSIAN Maire de Lacanau assiste à cette réunion.

Après lecture le P. V. de la dernière assemblée est adopté sans modification.

Compte rendu Financier

Compte administratif: le compte administratif de l'exercice 1969, qui présente un excédent ultime de clôture de 32.100,27 est approuvé par l'assemblée.

Rôle des taxes: le rôle des taxes pour l'exercice 1970, est arrêté à la somme de 31.302,00 francs

BUDGET: Le projet de budget pour l'exercice 1970 s'équilibre sans en recette qu'en dépense à la somme de 63,402,27 francs pour la section normale et à la somme de 21,102,99 francs pour la section extraordinaire.

Routes

GROSSES REPARATIONS: L'assemblée approuve la décision prise par le Syndicat concernant la remise en état des mes, Lt. Demand et M. Prirot, avant la prochaine saison. Ces travaux étaient, d'ailleurs, inclus dans le programme de remise en état des voies, à la charge du Syndicat. Mais la réparation de ces mes, avait été retardée par l'inondation. En ce qui concerne l'Ardoalle la, société Immobilière prend en charge le déchargement de ces deux mes et de leur abords. Le montant de la dépense sera couvert par les crédits affectés à l'article 632 du budget soit la somme de 33,453,10 francs.

L'entretien de ces mes et la construction de puisards seront, comme pour les autres voies financés par la commune.

PETITES REPARATIONS: Les dépenses consacrées aux travaux indiqués ci-dessus, et le remboursement de la dernière annuité de l'emprunt ne permettent pas d'envisager d'autres réparations sur les routes durant l'exercice 1970.

Pour 1971, il sera étudié, en collaboration avec la Municipalité, un programme concernant le remplacement des bordons de trottoirs endommagés, sur les voies anciennes, et la construction de puisards, comme cela a déjà été décidé lors de la dernière assemblée.

ATS

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE: Comme indiqué au cours de l'assemblée du 26 mai 1969, le dossier établi pour les soins du syndicat est déposé à la Mairie. La prise en charge, des routes syndicales, par la commune sera réalisée très prochainement, elle a été étendue au fait de la décision de la Municipalité de prendre, également en charge, les réseaux, d'électricité, et de distribution d'eau, non seulement dans le cadre du lotissement de la Société Yumobheir, mais pour l'ensemble de Lacanau-Océan, et du Huga.

EAU. ELECTRICITÉ

EAU: L'exploitation, du réseau de distribution par la Société Yumobheir, est satisfaisante pour le moment. Mais dans un proche avenir la consommation augmentera considérablement du fait de la création de nouveaux lotissements, tant à Lacanau-Océan qu'au Huga. Cela aura pour conséquences: la réalisation de un ou plusieurs forages, et la construction d'un château d'eau. Il conviendrait donc de réaliser l'unification de l'exploitation de la distribution de l'eau sur l'ensemble de la commune, en vue de répartir plus équitablement les charges consenties à ces réalisations.

ELECTRICITÉ: Bien que la commune en assure, l'entretien et l'exploitation depuis de nombreuses années, le réseau de distribution d'électricité est, comme prévu au cahier des charges, placé sous la responsabilité de l'ASAP. Il est bien évident que celle-ci n'a pas les moyens d'assumer cette charge. En conséquence

le réseau électrique sera pris en charge, en même temps que les routes, et le réseau de distribution d'eau.

De nombreuses réclamations, très justifiées concernent l'éclairage public, et cela depuis plusieurs années. Des usonctions sont, plus dignement, effectuées par la "Régie" mais il est évident que l'ensemble du réseau est à améliorer. Améliorations qui ne pourra être réalisé que dans le cadre du plan général de l'aménagement de Lacanau-Océan.

Plan d'aménagement Mairie de Mairie indique que ce plan fait l'objet d'études approfondies qui sont très avancées, et pourrions très rapidement, permettre la réalisation d'aménagements nouveaux, et l'amélioration de l'infrastructure de la partie ancienne du lotissement. L'Administration semble favorable à un développement important de la station. Il est probable que celui-ci apportera des solutions aux problèmes de l'électricité, de l'eau de la protection de la dune.

Un membre de l'Association propose qu'une lettre soit adressée au Ministère de l'Équipement, dans le cas où de fait de certaines administrations des retards interviendrait au cours des mois qui viennent.

ELECTIONS Mairie Saint-Orens est élue à l'unanimité dans la catégorie "Batis".
Mairie GRABEY est élue à l'unanimité dans la catégorie "non Batis".

Scanne levi à 12h15.

Le Président

[Signature]

192

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 12 avril 1971

Séance ouverte à 10^h00 sous la présidence de Monsieur Mandant-Océ

Secrétaire de séance M. Bonnefoy et Guichané
Après vérification des pouvoirs et légalisation de voix des membres présents ou représentés, il est constaté que le quorum n'est pas atteint.

Il est décidé qu'une dernière convocation sera adressée pour le 31 mai 1971 à 10^h00

Séance levée à 10^h15

1971

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 31 mai 1971

deuxième convocation

Séance ouverte à 10^h15. Sous la présidence de Monsieur Mandant-Océ
Secrétaire de séance Monsieur BONNEFOY et GUICHANÉ
Monsieur GRASSIAN Maire de Lacanau assiste à cette réunion.

Après lecture le P. V. de la dernière Assemblée est adopté sans modification.

Compte-rendu financier: A l'unanimité l'Assemblée approuve:

Le compte administratif de l'exercice 1970 qui présente un excédent de clôture de F. 18.248,83.

Le rôle des taxes, pour 1971, arrêté à la somme de F. 30.974,00.

Le Budget, pour l'exercice de 1971, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 49.222,83 F.

Aménagement touristique: Le Plan d'Aménagement de Lacanau-Océan, dont tout le monde parle,

moins de façon très vague, font l'objet d'un intérêt particulier de la part des membres de l'Association Syndicale. Celle-ci ne possédant aucune information, il est demandé à Monsieur le Maire d'apporter quelques éclaircissements en ce qui concerne ce plan.

Monsieur GRASSIAN confirme que ce projet est étudié au niveau de nos hautes ~~administrations~~ administratives mais que n'étant pas, lui-même, informé il ne peut fournir aucune indication précise, plus particulièrement du point de vue de l'importance des réalisations envisagées et de celui de la date de commencement de l'opération et de sa durée.

Le souci d'informations manifesté par l'ASA.P paraît d'autant plus légitime que la Municipalité semble subordonner la prise en charge des routes syndicales, et la bonne fin des études et à la réalisation d'un plan, qu'officiellement elle semble ignorer. Cela paraît d'autant plus inquiétant que les dossiers des routes et du réseau d'adduction d'eau devraient faire l'objet, d'une même procédure, mais que seul le réseau d'eau a été pris en charge à compter du 1^{er} janvier 1974. En conséquence l'Assemblée émet le vœu que l'Association soit officiellement informée sur la situation actuelle, particulièrement en ce qui concerne la zone de lotissement de la Société Immobilière, et que les membres du Syndicat soient représentés aux divers réunions d'étude.

Questions diverses: L'amélioration de l'éclairage public, particulièrement diploémaire, la construction de puits de forage pour l'irrigation de l'eau de pluie sur les routes, la réparation de nombreuses bordures de trottoirs, la construction d'un château d'eau, ou d'une réserve qui assurerait la sécurité, et une distribution régulière, sont des problèmes qui revêtent un caractère d'urgence en ce qui concerne les propriétaires de lotissement de la SA Immobilière.

L'Association est organisée à financer, en partie, certains travaux, la réparation des conduites, en particulier, mais Monsieur Le Gais fait remarquer qu'il serait peu rationnel de faire des dépenses, ~~sur~~ ~~ce~~ ~~domaine~~, les mes usages de celui des dommages au cours de l'exécution de "Plan", et que d'autre part les réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement sont inclus dans celui-ci.

En conclusion, l'assemblée ~~modifiée~~, à nouveau, le verra de mieux connaître ce qui semble constituer, dans tous les domaines, l'avenir de la station, et la recherche de solutions aux problèmes les plus urgents.

Election: Messieurs Guichané et Raymond, ayant obtenu des voix à l'unanimité.

Messieurs Saint-Orens, pour la catégorie "Patrie" et Perrière, pour la catégorie "non patrie", n'ayant pas la possibilité de venir à Lacanau-Océan demandent que l'assemblée les décharge de leur fonction.

Deux candidats, seulement: Messieurs: Jean-BRESSY demeurant à 33 Le Piau - Nédoc

Serge Roy demeurant à Lacanau-Océan, tous deux sont élus à l'unanimité.

La Société Immobilière désigne, pour la représenter au ~~semaine~~ syndicat: Monsieur Arnold et Madame KWETON, en remplacement de Messieurs Hauman et Lamar.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 3 avril 1972

Séance ouverte à 10^h 15 sous la présidence de Monsieur Manduit-oso

Secrétaire de séance Messieurs Bonnelon et Guichané
Après vérification de pouvoirs et constatation de validité des membres présents ou représentés, il est constaté que le Quorum n'est pas atteint.

Il est décidé qu'une nouvelle convocation sera adressée pour le 22 mai 1972.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 22 mai 1972

~~Assemblée Générale~~ Assemblée Générale à 10^h 15, sous la présidence de Monsieur Manduit-oso.

Secrétaire de séance Messieurs Bonnelon et Guichané
Monsieur GRASSIAN, Maire de Lacanau assiste à la réunion.

Après lecture le P.V. de la dernière Assemblée est adopté sans modification.

Compte rendu financier: le compte administratif de l'exercice 1971 qui présente un excédent ordinaire de clôture de 26.665,89 est approuvé à l'unanimité.

Budget: le projet de budget pour l'exercice de 1972 s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 58.009,39 centimes, est approuvé par l'Assemblée.

Rôle des taxes: le rôle des taxes pour l'exercice 1972 est arrêté à la somme de 31.345,50.

Réparation des routes: les travaux prévus concurremment

la rue de la Chapelle, et une petite partie de l'Avenue
Reclerc. La dépense sera couverte par la somme inscrite
au chapitre 63 article 632 du budget. L'élargissement de
ces voies sera, comme d'habitude, mis en charge par
la Commune.

Prise en charge des routes: la prise en charge, des routes,
par la Commune interviendra au cours de la période
1973-1974, comme l'indique Monsieur le Maire. De
toute façon, même dans le cas où cette décision serait
retardée, il ne sera plus rien de fait à compter
de l'exercice 1974.

Pour 1973 il est nécessaire de
permettre les taxes afin d'avoir une réserve financière
qui permette, le cas échéant, de faire face aux
dépenses qui pourraient être engagées par l'Administration.

Elections: les deux syndicats sortants MM Bonnelon et
Mauduit sont réélus.

Je vous prie à 1973 00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AVRIL 1973

Séance ouverte à 10 h 15, sous la présidence de Monsieur
Mauduit. r.s.

Bretaire séance MM. Bonnelon et Grassy

Après vérification des pouvoirs et libération des voix représentées, il est
constaté que le quorum n'est pas atteint.

Il est décidé conformément aux statuts une nouvelle convocation
sera adressée aux membres à l'ASAP pour le 11 juin 1973.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 11 juin 1973

Séance ouverte à 10 h 15 sous la présidence de Monsieur MAUDUIT. r.s.

Bretaire de séance MM. Bonnelon et Guichard

Monsieur GRASSIAN Maire de Lacanau-Mérindot: la réunion

Après lecture du P.V. de la dernière assemblée est acceptée
sans modification

Compte rendu financier.

Compte administratif: le compte administratif de l'exercice 1972 qui présente un excédent nominale de clôture d'un montant de 56.992,20 francs est approuvé à l'unanimité.

Budget: Le projet de budget pour l'exercice de 1973 s'équilibre tant en recette qu'en dépenses à la somme de 88.484,20 francs pour la section nominale, il est adopté à l'unanimité.

Rôle des taxes: le rôle des taxes pour l'exercice 1973 est arrêté à la somme de 31.492,00 francs.

Ponts: Une somme de 79.754,20 francs est inscrite au chapitre 63 article 632 (entretien de la voirie). Les crédits sont utilisés, au cours de l'exercice 1973 pour couvrir les dépenses consécutives à divers travaux de réparation. Les plus importants sont effectués rue de la Chapelle, et sur une partie de la rue Ledere. Ces travaux n'ont pas été exécutés à son dernier, comme prévu, en raison de l'impossibilité de trouver une entreprise de travaux publics disponible.

Prise en charge, par la commune, des voies syndicales: Monsieur le Maire indique qu'une délibération sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, et qu'après la décision de celui-ci qui ne peut être que favorable la procédure suivra son cours en vue de l'incorporation des ponts du Syndicat à la voirie communale. La dissolution de l'ASA.P pourra intervenir lorsque cette procédure sera terminée.

Taxes pour 1974: l'Assemblée décide que le montant de la cotisation pour chaque catégorie sera fixé à 20 pour cent du montant actuel soit:
terrains bâtis: 1,20 f. l'are -
terrains non bâtis: 0,90 - -
terrains appartenant à la Sté Immobilière 0,30 f. l'are -

Cette décision est justifiée par le fait que le réseau routier est en parfait état, et qu'en attendant la prise en charge des ponts, les dépenses de l'ASA.P seront limitées aux seuls frais de gestion.

Questions diverses: Monsieur le Maire prend note de diverses réclamations concernant l'éclairage public, le ramassage des ordures ménagères

et des détritus provenant du nettoyage des jardins. Le mauvais fonctionnement de puisards me M. Privot, à proximité de la rue G. Dupuis fait l'objet de plaintes de la part des riverains, dont les jardins et même les villas sont envahis par l'eau après les fortes orages.

Élections: En raison de l'absence de candidats aux postes de syndicats les sortants sont maintenus dans leur charge. (D^r GRASSEY) L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12^h 00.

Le Président.

~~_____~~

P.V. de l'Assemblée générale du 15 avril 1974
Séance ouverte à 10^h 15 sous la présidence de Monsieur Manduit - Seco Président - orienteur -

Secrétaire de séance M.M. Bonnefoy et Guichané
Après vérification des pouvoirs et totalisation des voix représentées, il est constaté que le quorum n'est pas atteint (il n'y a dans la salle que 68 personnes, alors que le nombre de propriétaires membres de l'ASAP est de 702). En conséquence l'assemblée sera à nouveau convoquée pour le lundi 2 juin 1974. Une convocation sera adressée à chaque propriétaire.

Séance levée à 10^h 30.

~~_____~~

P.V. de l'Assemblée générale du 3 juin 1974
Séance ouverte à 10^h 30 sous la présidence de Monsieur Manduit, et en présence de Monsieur Le Maine.
Secrétaire de séance Messieurs Bonnefoy et Guichané

Compte administratif: Le compte administratif de l'exercice de 1973 qui présente un excédent ordinaire de d'impôt d'un montant de 53.150,95 est approuvé.

Budget : le projet de budget pour l'exercice de 1974 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 59.848,35 francs pour la section ordinaire, il est adopté à l'unanimité.

Rôle des taxes le rôle des taxes pour l'exercice 1974 est arrêté à la somme de 6.697,40 francs.

Questions divers : aux divers questions concernant la remise en état de routes après les travaux de mise en place de corniches, du réseau d'assainissement, des trottoirs qui ont subi des dommages à la suite de la pose de câbles téléphoniques, Monsieur le Maire répond que le neuvième sera fait avant la saison.

En ce qui concerne d'intercommunalité aucune sera opérationnel avant la saison, la réception des travaux aura lieu le 18 juin.

Élections : Messieurs Bessoy et Roy syndics sortants sont réélus. Il n'y a pas eu d'autres candidats.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.

Assemblée générale du 31 mars 1975

Séance ouverte à 10h15 sous la présidence de Monsieur Manant-Dés.

Secrétaires de séance M.M. Bonnifoy et Beuchame

Après vérification de pouvoirs et constatation de vœux représentés, il est constaté que le quorum n'est pas atteint. En conséquence l'assemblée sera à nouveau, convoquée pour le lundi 19 mai 1975. Une convocation sera adressée à chaque propriétaire.

Séance levée à 10h30

[Signature]

Le présent registre, contenant Deux cents pages, a été écrit
et paraphé par nous Président de l'Association, syndicale Libre de proprié-
étaires de terrains de la Société Immobilière de Lacanau-Océan, au
moment de notre entrée en fonction, pour servir à la rédaction des procès-
verbaux des assemblées générales de l'Association.

Lacanau-Océan, le 11 juin 1933

[Signature]